

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.158

L'An Deux Mille Deux, le 13 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

6 DECEMBRE 2002

DATE D'AFFICHAGE

6 DECEMBRE 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. LIBOUBAN représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : Melle BARRAUD-DUCHERON - Melle LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 31

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ALIENATION DE TERRAIN au profit de la SARL CHANTEMERLE
IMMOBILIER représentée par M. REY PHILIPPE

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section AT n° 356 pour une surface de 232 m², située en bordure de la Rocade, au lieudit "Le Maine".

La SARL CHANTEMERLE IMMOBILIER, sise 17 rue de l'ormeau de Pied, Parc Atlantique, 17100 SAINTES, représentée par M. REY, a signé une promesse d'achat en date du 19 août 2002.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'un aménagement global des zones UC et NAI afin de créer un lotissement commercial.

Le prix de cession a été estimé par avis du service des Domaines en date du 10 avril 2002 à 11,43 euros hors taxes le mètre carré, soit un prix global de 2 652 euros H.T. (DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE DEUX EUROS HORS TAXES).

Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer sur l'aliénation de ladite parcelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu le plan des lieux de la parcelle,

Vu l'avis des Domaines en date du 10 avril 2002,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 4 juillet 2002,

Vu la promesse d'achat signée par la SARL CHANTEMERLE IMMOBILIER, 17 rue de l'Ormeau de Pied - Parc Atlantique - 17100 SAINTES, représentée par M. REY, en date du 19 août 2002,

Considérant que la SARL CHANTEMERLE IMMOBILIER achète en vue d'implanter une concession, d'une part, et de créer un lotissement commercial, d'autre part,

Considérant que cet aménagement représente pour la Ville un réel intérêt quant au développement économique de la Zone Industrielle et Commerciale,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'aliéner la parcelle cadastrée section AT n° 356 à la SARL CHANTEMERLE, 17 rue de l'Ormeau de Pied - Parc Atlantique - 17100 SAINTES, représentée par M. REY,
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la SARL CHANTEMERLE IMMOBILIER, 17 rue de l'Ormeau de Pied - Parc Atlantique - 17100 SAINTES, représentée par M. REY, du terrain cadastré section AT n° 356, d'une superficie de 232 m² sous réserve de bornage, situé au lieu-dit "Le Maine", moyennant le prix de 11,43 euros hors taxes le mètre carré, soit un prix global de 2 652 euros H.T. (DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE DEUX EUROS HORS TAXES),
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Maître ROLLAND Marie-Claire, sise 5 place du Maréchal Foch, 17100 SAINTES, Notaire de l'acquéreur,
- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 décembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS